Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le 13/10/2025

ID: 081-218102713-20250929-DL250929094-DE

#### DÉPARTEMENT DU TARN ARRONDISSEMENT DE **CASTRES**



Parc Georges Spénale 81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE Tél: 05.63.40.22.00

Email: mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 septembre 2025

Délibération n° DL-250929-094

### Objet:

Demande de financement au titre du fonds de concours 2025 auprès de la Communauté de Communes Tarn-Agout Section d'investissement

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Conseillers en exercice: 29

Présents: 18 Procurations: 7

Votants: 25 Pour: 25

Vote à l'unanimité

L'an deux mille vingt-cing, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN,

Présents: M. Raphaël BERNARDIN, Maire - Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjoints - et Mme Andrée GINOUX, MM. Alain OURLIAC et Christian JOUVE, Mme Marie-Claude DRABEK, MM. Jean-Pierre CABARET, Nicolas BÉLY, Benoît ALBAGNAC et Cédric PALLUEL, Mme Muriel PHILIPPE, M. Christian RIGAL et M. Maxime LACOSTE.

Excusés: Mme Nathalie MARCHAND (procuration à M. Laurent SAADI), M. Jean-Philippe FÉLIGETTI (procuration à M. Cédric PALLUEL), Mme Laurence SÉNÉGAS, (procuration à Mme Laurence BLANC), Mme Bernadette MARC (procuration à Mme Andrée GINOUX), Mme Emmanuelle CARBONNE (procuration à Mme Muriel PHILIPPE). Mme Nadia OULD AMER (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), M. Julien LASSALLE, M. Stéphane FILLION (procuration à M. Maxime LACOSTE).

Absents: Mme Isabelle MANTEAU, M. Sébastien BROS et Mme Valérie BEAUD.

Secrétaire de séance : M. Stéphane BERGONNIER

À la demande de M. le Maire, Mme Hanane MAALLEM Première Adjointe, informe l'Assemblée que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 13 août 2004, une Communauté de Communes peut verser des fonds de concours à ses Communes membres, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée par la Commune et ne peut avoir pour effet de porter le montant de l'aide publique à plus de 80 % du montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Compte tenu des investissements envisagés pour 2025, la Commune souhaite solliciter l'attribution de fonds de concours pour les opérations et selon les plans de financement suivants :

# • Travaux de voiries en différents sites de la Commune :

Dépenses	(H.T)	Recett	es	
Travaux de voiries	102 761,60 €	- Communauté de Communes Tarn-Agout (Fonds de concours)	50 %	51 380,00 €
		- Commune (autofinancement)	50 %	51 381,60 €
Total	102 761,60 €		100 %	102 761,60 €

• Travaux de rénovation de la toiture de la salle Michel Lobit :

Ce projet n'ayant pas été retenu dans le cadre de l'instruction du dossier déposé au titre des fonds DETR pour 2025, il est proposé de solliciter le fonds de concours selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	(H.T)	ndy,	Recet	tes	
Travaux de remplacement de toiture et d'installation d'un système d'isolation	107 814,00 €	:=q	Communauté de Communes Tarn Agout (Fonds de concours)	50 %	56 414,00 €
Mission bureau de contrôle	2 900,00 €		Commune (autofinancement)	50 %	56 415,00 €
Mission CSPS  Etude structure	570,00 €		(automandement)		
Etado Structuro	1 545,00 €		_		
Total	112 829,00 €			100 %	112 829,00 €

· Acquisition, fourniture et pose d'équipements sportifs :

Dépenses	(H.T)		Rece	ttes	
Acquisition, fourniture et pose d'équipements sportifs (pare- ballons, main	35 485,25 €	Ε	Communauté de Communes Tarn-Agout (Fonds de concours)	50 %	17 742,00 €
courante avec grillage souple, abris de touche, poteaux de rugby, Équipements de terrains)		20.	Commune (autofinancement)	50 %	17 743,25 €
Total	35 485,25 €			100 %	35 485,25 €

### Acquisition tracteur entretien terrains de sport :

Dépenses (	(H.T)	Recett	es	ATTENDED IN
Acquisition tracteur terrains de	32 265,00 €	- Communauté de Communes Tarn-Agout (Fonds de concours)	50 %	16 132,00 €
sport 52 200,00	32.200,00	- Commune (autofinancement)	50 %	16 133,00 €
Total	32 265,00 €		100 %	32 265,00 €

### Acquisition de matériel :

Dépenses	(H.T)	Recett	tes	
Outillage Espaces verts	4 956,45 €		= 1	
Matériel service entretien	5 541,05 €	Communauté de Communes Tarn Agout (Fonds de concours)	50 %	9 710,00 €
Acquisition de matériel service Manifestations	6 248,16 €	Commune (autofinancement)	50 %	9 711,50 €
Acquisition de matériel de rayonnage	2 675,84 €			
Total	19 421,50 €		100 %	19 421,50 €

Soit au total :

Total dépenses d'investissement	302 762,35 €	100 %
Total autofinancement Commune	151 384,35 €	50 %
Total Fonds de Concours CCTA 2025	151 378,00 €	50 %

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu l'état récapitulatif des dépenses qui lui a été transmis ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Administration Générale / Prévention Sécurité » du 16 septembre 2025;
- Considérant la volonté de la Commune de réaliser des investissements éligibles au fonds de concours de la Communauté de communes Tarn-Agout;

## DÉCIDE À L'UNANIMITÉ,

- D'approuver la demande de subvention auprès de la Communauté de communes Tarn-Agout au titre du fonds de concours 2025 section d'Investissement d'un montant total de 302 762,35 € (trois-cent-deux-mille-sept-centsoixante-deux euros et trente-cinq centimes).
- De confirmer la demande de soutien financier auprès de la Communauté de communes Tarn-Agout ;
- De préciser que dans le cas où les aides financières octroyées ne seraient pas conformes au plan de financement ci-dessus, celui-ci serait adapté en conséquence.
- D'afficher les financements de la Communauté de Communes Tarn-Agout lors des opérations de communication liées au projets subventionnés.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer au nom de la Commune, toute pièce nécessaire à l'accomplissement de cette décision.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus, Pour extrait conforme.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

......

Raphaël BERNARDIN

Stéphane BERGONNIER

Délai et recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un s'ervice public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <a href="http://www.telerecours.fr">http://www.telerecours.fr</a>.

Vu pour être annexé à la délibération n°DL-250929-094 du 29/09/2025 Saint-Sulpice-la-Pointe, le 29/09/2025

Le Maire, Raphaël BERNARDIN

RNARDIN PA

Envoyé en préfecture le 13/10/2025 Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le 13/10/2025

ID: 081-218102713-20250929-DL250929094-DE

# FONDS DE CONCOURS CCTA FONCTIONNEMENT 2025 ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES

	DEPENSES REALISEES	FONDS DE CONCOURS DEMANDES	FINANCEMENT ASSURE PAR LA COMMUNE
EQUIPEMENT			
EQUILITIES.			
EQUIPEMENTS SPORTIFS			
CHAPITRE 011			
HALLE MATISSE	2 311,30 €	1 150,00 €	1 161,30 €
SALLE LOBIT-BRACONNIER	32 087,50 €	16 000,00 €	16 087,50 €
COMPLEXE SPORTIF MOLETRINCADE	42 154,90 €	21 000,00 €	21 154,90 €
ESPACES VERTS SPORTIFS (Dépenses			
d'entretien des terrains de sports)	42 719,05 €	21 300,00 €	21 419,05 €
CHAPITRE 012		PROPERTY OF THE PROPERTY OF TH	
TERRAINS DE SPORTS	40 191,98 €	20 000,00 €	20 191,98 €
TOTAL	159 464.73 €	79 450,00 €	80 014,73 €
IOIAL	155 404,75 €	75 150,00 €	00 02 1/10 0
INFRASTRUCTURES DE SERVICE PUBLIC			
CHAPITRE 011	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
ECOLE LOUISA PAULIN	37 970,45 €	18 800,00 €	19 170,45 €
ECOLE HENRI MATISSE	50 139,92 €	25 000,00 €	25 139,92 €
ECOLE MARCEL PAGNOL	9 392.33 €	4 650,00 €	4 742,33 €
RESTAURANT SCOLAIRE MARCEL PAGNOL	6 441,24 €	3 200,00 €	3 241,24
SALLE RENE CASSIN	12 308,51 €	6 000,00 €	6 308,51 €
SALLE POLYESPACE	9 629,82 €	4 800,00 €	4 829,82 €
OFFICE DE TOURISME	7 822,49 €	3 900,00 €	3 922,49 €
SALLE ODETTE COUDERC	14 847,87 €	7 400,00 €	7 447,87 €
AEPS MARCEL PAGNOL	2 172,04 €	1 000,00 €	1 172.04
HOTEL DE VILLE	25 710.75 €	12 750,00 €	12 960,75
EGLISE	2 103,97 €	1 050,00 €	1 053,97
MEDIATHEQUE	986,10 €	450,00€	536,10
CENTRE MEDICO SOCIAL	5 584,78 €	2 700,00 €	2 884,78
CENTRE TECHNIQUE	15 491,07 €	7 700,00 €	7 791,07 €
ESPACE MILHES	8 718.87 €	4 350,00 €	4 368.87
CHAPITRE 012	3 / 10,5 / C	+ 330,00 €	1 300,07
MASSE SALARIALE			- (
PATRIMOINE	58 375,28 €	28 350,00 €	30 025,28 €
TOTAL	267 695,49 €	132 100,00 €	135 595,49 €
IOTAL	207 033,43 €	132 100,00 €	133 333,43
VOIRIES COMMUNALES ET ESPACES VERTS			
CHAPITRE 011			
ESPACE VERTS	50 394,95 €	25 000,00 €	25 394,95
VOIRIE	44 740,14 €	22 000,00 €	22 740,14
CHAPITRE 012			
MASSE SALARIALE CADRE DE VIE			
ESPACE-VERTS VOIRIE	284 568,19 €	140 000,00 €	144 568,19
TOTAL	379 703,28 €	187 000,00 €	192 703,28 €

482 103,33 €

408 313,50 €

A Gaillac,

Le

Le Trésorier

certifie avoir payé ces mandats

TOTAL

A Saint Sulpice la Pointe,

398 550,00 €

Le

806 863,50 €

Le Maire

Bruno Reverdy

Raphaël BERNARDIN